



DECISION 201805285

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 janvier 2014 affectant Monsieur Feres Belghith au Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

DECIDE

Article unique : Monsieur Feres Belghith, directeur par intérim de l'observatoire de la vie étudiante (OVE), est autorisé, pour ce qui relève de l'OVE, à certifier le service fait.

Fait à Vanves, le

28 05 18

La présidente du Crous

Dominique MARCHAND

Signature de l'intéressé